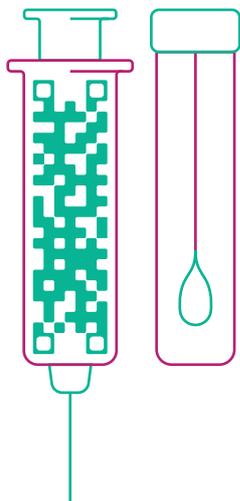


# Pass sanitaire : de quoi s'agit-il ?



Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application *TousAntiCovid*) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1

**La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :**

- 7 jours après la 2<sup>e</sup> injection pour les vaccins à double injection (*Pfizer, Moderna, AstraZeneca*) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (*Johnson & Johnson*) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2

**La preuve d'un test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques dans le cadre de voyages vers certaines destinations, comme la Corse, les collectivités d'outre-mer et l'Union européenne).**

Tous les tests RT-PCR, antigéniques, et désormais les autotests sous la supervision de professionnels, génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le personnel de santé dans SI-DEP\*. Cette preuve peut être imprimée en direct pour les tests antigéniques et les autotests sous supervision de professionnels de santé. Elle est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP. Sur *TousAntiCovid*, l'importation de la preuve dans l'application est à la main du patient.

Les délais en vigueur pour la validité des tests (72h ou 48h selon les cas) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'évènement. Dans le cas des voyages vers la Corse, les collectivités d'outre-mer et les pays de l'Union européenne, les autotests sous la supervision de professionnels ne sont pas recevables. Seuls les tests RT-PCR et/ou antigéniques sont acceptés.

\*SI-DEP (Système d'Informations de DEPistage) est une plateforme sécurisée où sont systématiquement enregistrés les résultats des laboratoires de tests Covid-19. Elle permet de s'assurer que tous les cas positifs sont bien pris en charge.

3

**Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.**